





## Zone de stationnement des voitures suiveuses officielles

Stationnement des véhicules sur la voie de droite de la RN1 dans le sens Pointe à Pitre Basse Terre entre le rond point de Fort île et l'intersection de la RN1 et le chemin de Barthélémy.  
La voie de gauche restant ouverte à la circulation normalement.

Début : 27 mai 2024 à 5h30  
Fin : 27 mai 2024 à 8h30

Demande du RIE 27 mai  
neutralisation de la voie de droite  
et positionnement de cônes pour  
baliser la zone

